

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Trentième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 16 – 21 juillet 2018

Questions stratégiques

Renforcement des capacités et matériels d'identification

MISE À JOUR DU GUIDE D'IDENTIFICATION DES ABRONIES
(*ABRONIA* SPP) INSCRITES À LA CITES

1. Le présent document a été soumis par l'autorité scientifique du Mexique*.

Historique

2. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg 2016), la Conférence des Parties a décidé d'inscrire les espèces du genre *Abronia* spp. aux annexes de la CITES, comme suit:

Annexe	Liste d' <i>Abronia</i> spp.
I	<i>Abronia anzueto</i> <i>Abronia campbelli</i> <i>Abronia fimbriata</i> <i>Abronia frosti</i> <i>Abronia meledona</i>
II	<i>Abronia</i> spp. [sauf les espèces inscrites à l'Annexe I (quota d'exportation zéro pour les spécimens sauvages pour <i>Abronia aurita</i> , <i>A. gaiophantasma</i> , <i>A. montecristoi</i> , <i>A. salvadorensis</i> et <i>A. vasconcelosii</i>)]

3. Pour faciliter la mise en œuvre, l'autorité scientifique du Mexique (CONABIO) a coordonné l'élaboration d'un guide d'identification du genre *Abronia*, sous la direction de deux spécialistes: les biologistes Oscar Sánchez Herrera, et Israel Solano Zavaleta, avec la participation de plusieurs spécialistes et de la Autoridad de Observancia y Aplicación de la Ley (PROFEPA).
4. Comme élément de diagnostic principal, le guide utilise le nombre et la position des écailles, de telle sorte que des non-spécialistes peuvent identifier avec précision les 29 espèces du genre; et propose, pour chaque espèce, des données actualisées sur son aire de répartition passée, son état de conservation, conformément à la Liste rouge de l'UICN, et le degré de protection dont elle jouit dans le contexte juridique du Mexique et de la CITES.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

5. À la 29^e session du Comité pour les animaux (AC29, Genève, 2017), le Mexique a présenté, dans le document AC29 Doc. 19 un premier projet de “Guide d’identification des espèces du genre *Abronia*” et, à la demande du Mexique, le Comité a convenu d’envoyer des commentaires pour améliorer le guide.

Progrès accomplis

6. Le Canada, les États-Unis d’Amérique, l’Italie et le Royaume-Uni ont envoyé des commentaires dans les délais impartis par la 29^e session du Comité pour les animaux. Tenant compte des commentaires, une note a été ajoutée précisant que le guide est utile pour identifier des spécimens adultes; par ailleurs, les auteurs travaillent à la préparation d’une publication utilisant une clé de détermination.
7. Grâce au soutien de spécialistes et de photographes de la nature, le guide contient des images de 27 des 29 espèces d’*Abronia* spp. Il reste à obtenir des images d’*Abronia matudai* et *A. salvadorensis*. En conséquence, nous sollicitons l’appui précieux des Parties pour pouvoir publier le guide en version électronique avec les images qui manquent.
8. Le travail d’actualisation du guide a conduit à concevoir ce dernier en deux présentations: a) un triptyque imprimé; et b) un PDF interactif, pour les tablettes électroniques et les téléphones intelligents. Le PDF interactif, outre qu’il permet la navigation entre les différentes espèces, contient des données de contexte sur les dispositions de la CITES et permet de se connecter avec des pages telles que: La banque d’images de CONABIO, EncicloVida y Naturalista, qui fournit des informations supplémentaires, des images et des cartes en temps réel. Voir le document d’information.
9. Avec l’appui de la région Amérique du Nord, le triptyque est disponible en espagnol, anglais et français, aussi bien dans l’annexe du présent document que sur la page de l’autorité scientifique CITES du Mexique (CONABIO): <http://www.biodiversidad.gob.mx/planeta/cites/guias.html>

Recommandations au Comité pour les animaux

10. Les membres du Comité pour les animaux sont invités à:
 - a) prendre note des avancées du Mexique dans l’élaboration de matériel d’identification du genre *Abronia*;
 - b) demander au Secrétariat de publier le Guide d’identification des espèces du genre *Abronia* inscrites à la CITES sur la page web de la Convention;
 - c) encourager les autorités CITES chargées de l’application des lois des Parties d’importation, d’exportation et de réexportation à utiliser le guide et à informer de son existence d’autres instances impliquées dans l’application de la CITES dans les ports, les aéroports et aux frontières; et
 - d) Inviter les Parties et les autres acteurs à examiner le guide d’identification sous ses différentes présentations (document d’information) et à faire part de leurs commentaires à l’autorité scientifique CITES du Mexique, et à joindre des photographies d’*Abronia matudai* et *Abronia salvadorensis* à: ac-cites@conabio.gob.mx.